

DELIBERATION : 2022-01-18

OBJET : Demande de financement pour la réalisation d'un Espace Ludique sur le site nordique de Ratery

L'an deux mil vingt-deux et le huit février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BIANCO Philippe

Angles :
LIAUTAUD Olivier

Annot :
FENOUIL Jean
FALASHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
TILLEMANN Line
MARANGES Philippe
JONKER Nina

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas
DONNINI Gérard
BONIFASSI Eric

La Garde :
LAUGER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
LAUTARD Yvan

Moriez :
DOL Serge

Peyroules :

Rougion :
AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:
ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :
ROUX Laurent

Absents représentés : M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier; Mme COZZI Marion ayant donné pouvoir à M. FENOUIL Jean; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. ROUX Laurent; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard; M. GOLE Jean-Paul ayant donné pouvoir à M. PESCE André; M. VIALE Thierry ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir Mme SURLE-GIRIEUD Magali; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir M. GUIBERT Lucas; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan; M. COULLET Alain suppléé par M. DOL Serge; M. CLUET Frédéric ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert

Absents excusés : Mme CHEVALLEY Emily; M. GAGLIO Baptiste; Mme CHAILLAN Alix; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Demande de financement pour la réalisation d'un Espace Ludique sur le site nordique de Ratery

Exposé

Dans le cadre de sa compétence liée aux équipements et pratiques d'activités de pleine nature, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon est en charge du développement, de l'exploitation et de l'aménagement des sites nordiques du territoire.

Sur le site de Ratéry à Colmars-les-Alpes, la partie intérieure du restaurant et les sanitaires en lien avec l'hébergement ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation en 2020 tandis que des travaux complémentaires liés à l'assainissement sont programmés.

Afin de poursuivre la dynamique initiée et de conforter une offre touristique durable, multi-saisons et de qualité, une nouvelle tranche de travaux est envisagée pour renforcer encore l'attractivité du site et l'ouvrir à la pratique de nouvelles activités.

Les espaces extérieurs seraient ainsi structurés en trois zones d'activités : un espace ludique/animation, un espace découverte et un espace sportif.

L'espace sportif est déjà existant avec les pistes nordiques, skis et raquettes, se convertissant l'été en circuits VTT. Aucune intervention supplémentaire n'est donc prévue sur ces espaces.

L'espace ludique/animation est par contre à créer avec un plateau d'apprentissage plat engazonné de dimension 25x40m, permettant la découverte du ski de fond et des activités nordiques (biathlon laser...) en hiver et la pratique des sports collectifs en été (stages). Cet espace comprendra également une piste de luge se convertissant en descente VTT pour les enfants durant la saison estivale, et une boucle BorderCross. Un bloc d'escalade pourra compléter ces aménagements.

L'espace découverte serait enfin aménagé avec une aire de pique-nique, un circuit familial scénarisé équipé de jeux et ateliers interactifs et enfin un parcours bien-être/santé.

Ce projet, inscrit au nouveau plan d'action Espace Valléen 2021-2027, a été présenté au cours du comité technique Espace Valléen du 6 janvier 2022 en suscitant un avis favorable des partenaires sur sa pertinence.

Il convient donc à ce stade de formaliser la demande d'aide financière à la Région Sud à hauteur de 40% et auprès de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 30%. Le montage financier de cette opération, dont le montant total est de 140 000 € HT, s'établirait alors sur le budget suivant :

Dépenses	Budget Prévisionnel HT	Budget TTC
Etude / MOE	20 000 €	24 000 €
Travaux	25 000 €	30 000 €
Equipements et valorisation	95 000 €	114 000 €
TOTAL	140 000 €	168 000 €

Ressources	Montant (en € H.T.)	Taux (%)
Région Sud	56 000	40 %
Etat - FNADT	42 000	30 %
Autofinancement CCAPV	42 000	30 %
TOTAL	140 000 €	100 %

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré le conseil communautaire décide :

- **DE SOLLICITER** le soutien financier de la Région Sud à hauteur de 56 000 € pour la réalisation de cette opération,
- **DE SOLLICITER** le soutien financier de l'Etat au titre du FNADT à hauteur de 42 000 € pour la réalisation de cette opération,
- **D'INSCRIRE** au budget 2022 les crédits correspondants à la réalisation de cette opération,
- **DE DELEGUER** au bureau communautaire les ajustements éventuels à apporter au plan de financement de cette opération,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de cette opération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 08 février 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER

